

**Rapport de minorité de la commission du Conseil communal
d'Yverdon-les-Bains
chargée de préavis sur la prise en considération du PO21.01PO
Postulat de Mme Céline EHRWEIN du 25 mars 2021
Pour une ville inclusive**

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission a siégé le 31 août 2021.

Elle était composée de Mesdames et Messieurs Céline EHRWEIN, Claude-Anne JAQUIER Mathilde MARANDAZ, Anne-Laure PAHUD, Natacha RIBEAUD EDDAHBI, Gildo DALL'AGLIO, Xavier FISCHER et du soussigné, rapporteur de minorité.

La délégation municipale était composée de M. Pierre DESSEMONTET, Syndic, Mme Carmen TANNER, Vice-syndique, et M. Christian WEILER, Municipal. Nous les remercions pour les réponses et les clarifications données lors de notre séance.

Qui ne veut pas être inclusif ?

Inclusif c'est être ouvert aux autres, veillez à l'égalité entre toutes les personnes, faire attention à la minorité la plus petite, c'est-à-dire l'individu.

J'ai été surpris d'entrée par le caractère « exclusif » du texte de présentation de Madame la Conseillère Céline EHRWEIN. En effet, la postulante s'en attaquant directement au genre masculin dès son entrée en matière, exclut de fait 50% de la population de notre Ville.

Le problème du mot « inclusif » dans ce postulat c'est que, au cours de ces dernières années en voulant inclure certaines minorités, on exclut certaines personnes ou groupes de personnes.

Pour le minoritaire, la mise en avant d'un groupe spécifique (sexe, orientation sexuelle, ethnie, croyance) plutôt que les besoins des individus est une source de discrimination et d'inégalité.

Si vous êtes transgenre ou trans, noir ou musulman vous êtes perçu autrement que si vous êtes un homme blanc, chrétien à la cinquantaine. Cela ne devrait bien évidemment pas être le cas.

Sous couvert d'inclusivité, on court le risque de mettre en place des discriminations, et on ouvre une course à celui qui est le plus stigmatisé.

Personnellement, j'ai l'espoir que les personnes soient appréciées pour ce qu'elles sont, pour leurs caractères, pour leurs qualités et non pas pour leurs orientations sexuelles ou leurs couleurs de peau.

Mais en fait, ce que je perçois dans ce bel intitulé ville « inclusive » c'est bien plus un mouvement moral qui accuse une partie de la société de racisme, d'intolérance, d'homophobie, de transphobie et j'en passe.

Je pense sincèrement que ce genre de préavis ne produit pas une société et une ville plus libre et inclusive. Il ouvre, en revanche, la voie à une pensée unique et exclusive.

Conclusions :

Bien que les buts de ce postulat soient louables, le minoritaire trouve que celui-ci se montre « exclusif » en parlant uniquement d'égalité de genre alors que nous aurions pu parler uniquement d'égalité stricte.

De plus, le minoritaire est sensible au temps et à l'énergie qui seront demandés aux différents services pour répondre à ce postulat.

Comme l'a relevé un Municipal présent, et que je me permets de citer : « Le temps à étudier c'est le temps qu'on n'a pas pour faire les choses. Et allez regarder partout est un travail considérable. »

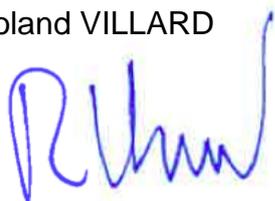
D'ailleurs, Madame la Municipale Carmen TANNER a listé les nombreux projets et le travail déjà effectué dans les services de notre Ville en matière d'égalité de genre. Ce postulat ne fait donc qu'enfoncer une porte ouverte et ne semble donc pas pertinent.

Par contre, le minoritaire a été très sensible aux différents exemples donnés par Madame la Conseillère Céline EHRWEIN sur les problèmes administratifs rencontrés par elle-même et certaines personnes de notre Commune. Pour aller dans son sens, j'émettrais le vœu que nous ayons un bureau ou un numéro spécifique pour collecter les informations, reporter les mauvaises pratiques en matière d'égalité et les traiter de manière simple et efficace.

Pour toutes ces raisons, le minoritaire vous invite à ne pas prendre en considération ce postulat et de refuser son renvoi à la Municipalité.

Pour la Minorité :

Roland VILLARD



Yverdon-les-Bains, le 9 septembre 2021